

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES



DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

BP V 169 Abidjan - Tél : 20-21-15-19 / Site web : www.marchespublics.ci

**RAPPORT D'ACTIVITES DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE
2016**

JANVIER 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	- 2 -
TABLE DES ILLUSTRATIONS	- 3 -
Tableaux	Erreur ! Signet non défini.
Graphiques	Erreur ! Signet non défini.
I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2016.....	- 4 -
II- RESULTATS GLOBAUX 2016.....	- 4 -
2.1 - Rappel des enjeux financiers	- 4 -
2.3 - Approbation des marchés	- 5 -
2.4-Commande de carburant.....	- 7 -
2.5-SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	- 8 -
III- ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE.....	- 8 -
IV- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS	- 10 -
3.1- SOUS-DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	- 10 -
3.2- SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DES APPUIS TECHNIQUES	- 11 -
3.3- SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES REGIMES PARTICULIERS	- 13 -
3.4- SOUS DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS	- 14 -
3.5- SOUS-DIRECTION DES OPERATIONS SUR FINANCEMENTS EXTERIEURS.....	- 17 -
3.6- CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT (C2D).....	- 24 -
V- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES.....	- 26 -
4.1- APPROBATION DES MARCHES EN REGION.....	- 26 -
4.2- analyse.....	- 26 -
VI- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS	- 27 -
VII – CONTRAINTES ET DIFFICULTES.....	- 28 -
VIII – PERSPECTIVES.....	- 28 -
ANNEXES	- 29 -

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : planification des lignes soumises à marchés par type d'entité à fin décembre 2016	ERREUR !
SIGNET NON DEFINI.	
Tableau 2: repartition des marches approuves par mode de passation	- 5 -
Tableau 3: marches approuves par type	- 7 -
Tableau 4: planification des lignes soumises à marchés par type d'entité à fin décembre 2016	- 13 -
Tableau 5: répartition des lignes soumises à marchés	- 24 -
Tableau 7 : situation globale des marchés du c2d approuvés par mode de passation	ERREUR ! SIGNET NON
DEFINI.	
Tableau 8 : répartition des marchés approuvés en région à fin décembre 2016	- 26 -
Tableau 9 : evolution en nombre et en montant des marches approuves entre 2015 et 2016	- 27 -

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2016

L'année budgétaire 2016 a été marquée par un regain d'activités qui se traduit par la hausse du budget de l'Etat par rapport à la gestion antérieure. En effet, d'un budget de 5 196 milliards en 2015, celui de 2016 est passé à 6 165,8 milliards avec un potentiel de marchés de l'ordre de 2 975,3 milliards.

Cette augmentation s'est effectuée dans un contexte de dynamisme de l'activité économique dont le taux de croissance devrait se situer à 9%.

Aussi, l'exécution du budget soumis à la procédure des marchés publics s'est-elle effectuée à travers le respect des procédures de passation des marchés publics et la réduction des délais à quatre-vingt-huit (88) jours.

Pour répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte visé plus haut, la Direction des Marchés Publics (DMP) a mis en place des outils et fait des formations.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, le programme d'activités 2016 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités ci-dessous:

- l'application effective de l'article 18 du Code des marchés publics qui prescrit qu'aucune ligne n'ayant fait l'objet de planification ne pourra être exécutée par les procédures de marchés publics ;
- la poursuite et la vulgarisation auprès des autorités contractantes du guide de procédures des marchés publics ;
- la mise en œuvre du projet de Catégorisation des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ;
- la mise en exploitation du module 1 « fournitures » et le développement des modules travaux et prestations de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) ;
- la mise en place du cadre juridique de la maîtrise d'œuvre ;
- la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la mise en place des Cellules de Passation des Marchés Publics.

II- RESULTATS GLOBAUX 2016

2.1 - RAPPEL DES ENJEUX FINANCIERS

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. Pour l'année 2016, la part du budget soumise à la passation de marché s'élève à 2 975,3 milliards de FCFA soit 48,3% du budget adopté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 165,8 milliards de FCFA.

2.2 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES

A fin décembre 2016, le nombre de lignes budgétaires soumises à la passation des marchés est de 49 258 contre 3 926 à fin décembre 2015. Ce nombre a considérablement augmenté du fait de la redéfinition de la notion de marché public qui concerne désormais toute dépense non exemptée des procédures des marchés publics.

La dotation de l'ensemble des lignes budgétaires soumises à marchés est de 2704,8 milliards, en hausse de 19,9% par rapport à fin décembre 2015 où elle était de 2482,3 milliards.

2.3 - APPROBATION DES MARCHES

La valeur totale des marchés approuvés à fin décembre 2016 s'élève à 922,8 milliards, en baisse de 7,4% par rapport à fin décembre 2015 où elle s'était établie à 996,5 milliards. De même en nombre, 4266 marchés ont été enregistrés contre 5028 sur la même période soit une baisse de 15,2%. Cela s'explique par rehaussement du seuil de référence qui est désormais à 100 millions. Le nombre d'opérations numérotées dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) est donc moindre comparativement aux années précédentes. En outre, les procédures simplifiées de demande de cotation qui représentent en nombre 87,2% des lignes à marchés ne sont pas numérotées.

▪ Selon le mode de passation

Tableau 1: Répartition des marchés approuvés par mode de passation

MODE	déc-14				déc-15				déc-16			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCÉDURES CLASSIQUES	3776	100	985 352 510 699	100	5028	100	996 541 062 233	100	3232	75,8	887 270 156 791	96,1
Appel d'offres ouvert	2216	58,7	602 220 188 109	61,1	2952	58,7	361 080 567 973	36,2	1650	38,7	343 692 510 933	37,2
Appel d'offres restreint	333	8,8	86 858 464 921	8,8	504	10,0	246 569 122 454	24,8	339	7,9	158 533 100 547	17,2
Sous total procédures concurrentielles	2549	67,5	689 078 653 030	69,9	3456	68,7	607 649 690 427	61,0	1989	46,6	502 225 611 480	54,4
Marchés de Gré à gré	213	5,6	227 064 760 782	23,0	385	7,7	264 332 866 701	26,5	247	5,8	168 237 465 305	18,2
Avenants	202	5,4	10 429 423 668	1,1	312	6,2	25 843 056 736	2,6	281	6,6	22 346 591 771	2,4
Conventions	80	2,1	31 512 607 778	3,2	127	2,5	52 720 030 366	5,3	135	3,2	167 177 718 903	18,1
Lettres de commande valant marché	732	19,4	27 267 065 441	2,8	748	14,9	45 995 418 003	4,6	580	13,6	27 282 769 332	3,0
Sous total procédures non concurrentielles	1227	32,5	296 273 857 669	30,1	1572	31,3	388 891 371 806	39,0	1243	29,1	385 044 545 311	41,7
PROCÉDURES SIMPLIFIÉES	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1034	24,2	35582901875	3,9
Procédures simplifiées à compétition limitée		0,0		0,0		0,0		0,0	611	14,3	14 926 879 407,0	1,6
Procédures simplifiées à compétition ouverte		0,0		0,0		0,0		0,0	423	9,9	20 656 022 468,0	2,2
TOTAL	3776	100	985 352 510 699	100	5028	100	996 541 062 233	100	4266	100	922 853 058 666	100

Source: DMP

La structure des marchés approuvés est désormais subdivisée en deux (2) : les **procédures classiques** qui comprennent les procédures concurrentielles et non concurrentielles pour des lignes budgétaires d'un montant supérieur ou égal au seuil de référence de 100 millions et les **procédures simplifiées** pour les dotations en-dessous du seuil précité (cf. tableau 4).

Les procédures simplifiées sont composées dans le cadre de la numérotation des contrats, de la Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL) et de la Procédure Simplifiée à compétition

Ouverte (PSO). Les marchés issus de la procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC) ne sont pas numérotés.

À fin décembre 2016, les marchés passés par les **procédures classiques** représentent en valeur 887,2 milliards, soit **96,1%** du montant des marchés approuvés et en nombre 3232, soit **75,8%** du total des marchés.

Les marchés passés par **appels d'offres ouverts** représentent en valeur 343,7 milliards, soit **37,2%** du montant des marchés approuvés et en nombre 1650, soit **38,7%** du total des marchés, contre respectivement 361 milliards représentant **36,2%** et en nombre 2952 correspondant à **58,7%** à fin décembre 2015, soit une baisse respective de 4,8% en valeur et 44,1% en nombre du fait du rehaussement du seuil de référence.

Le montant des marchés passés par **appels d'offres restreints** s'élève à 158,5 milliards, soit **17,2%** du montant total des marchés approuvés, contre 246,6 milliards à fin décembre 2015.

Les **marchés de gré à gré** se situent à 5,8% en nombre et à **18,2%** en valeur du total des marchés approuvés contre respectivement 7,7% et **26,5%** à fin décembre 2015.

Quant aux **procédures simplifiées** à fin décembre 2016, elles ont abouti à 1034 marchés, soit **24,2%** des marchés approuvés et 35,4 milliards en valeur représentant **3,9%**.

▪ *Par type de marché*

L’approbation par type de marché montre que les travaux demeurent les plus importants avec 52,9% des marchés approuvés en valeur. Quant aux marchés de fournitures et prestations, ils représentent respectivement 13,8% et 11,4% et les lettres de commande valant marchés s’établissent à 4% en valeur.

Tableau 2: Marchés approuvés par type

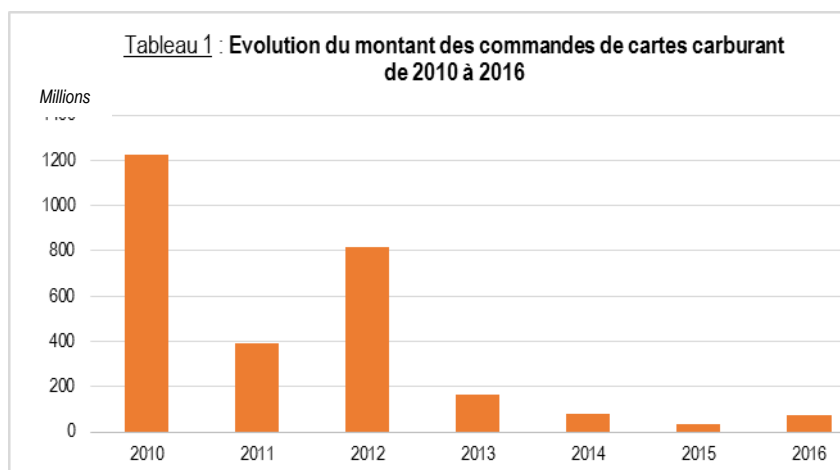
TYPE	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Fournitures	772	18,1	99 867 568 907	10,8
Lettres de Commande Valant Marchés	580	13,6	27 282 769 332	3,0
TOTAL FOURNITURES	1352	31,7	127 150 338 239	13,8
Conventions	135	3,2	167 177 718 903	18,1
Prestations	476	11,2	104 997 949 609	11,4
Travaux	1269	29,7	487 944 150 040	52,9
TOTAL PROCEDURES CLASSIQUES	3232	75,8	887 270 156 791	96,1
Procédures simplifiées à compétition limitée	611	14,3	14 926 879 407	1,6
Procédures simplifiées à compétition ouverte	423	9,9	20 656 022 468	2,2
TOTAL PROCEDURES SIMPLIFIEES	1034	24,2	35 582 901 875	3,9
TOTAL	4266	100,0	922 853 058 666	100,0

Source: DMP

2.4-COMMANDE DE CARBURANT

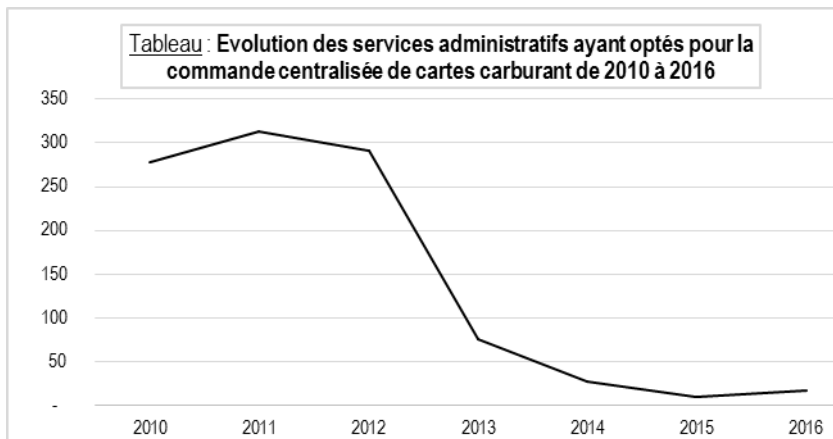
En 2015, seulement neuf (09) services de administration ont opté pour la procédure simplifiée de commande centralisée de cartes de carburant avec un montant total de trente-quatre millions huit cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt (34 824 780) F CFA contre dix-sept (17) pour l’exercice 2016 pour un montant total de soixante-seize millions sept cent quatre-vingt-quatre mille soixante-dix (76 784 070) F CFA, soit une évolution de plus de deux (02) fois celle de l’année antérieure.

A ce jour, l’ensemble des services requérant ont été servis aux guichets distributions de la Direction des Marchés Publics (DMP) suscitant ainsi, un intérêt pour cette procédure de commande centralisée.



Analyse 1 : Dans le rapport d’activité de l’exercice 2015, nous avons noté une baisse progressive des montants de la commandes à partir de l’année 2013 jusqu’en 2015, soit une baisse de plus du quart.

Toutefois, nous observons une nette progression du montant de la commande en 2016, soit une augmentation de plus du double de celle qui précède.



Source : Service Carburant / DMP

Analyse 2 : L'intérêt des administrateurs de crédits pour la procédure de gestion centralisée des cartes de carburant présente trois (03) phases sur la période 2010-2016.

Le bordereau de commande de carburant de l'exercice 2010 adressé au Groupement Professionnel de l'industrie du Pétrole (GPP) avec ampliation à la Paierie Générale du Trésor (PGT) comptait 279 Directions Générales, Directions centrales, Projets, Services Administratifs,

En 2011, le nombre d'usagers a augmenté de 35 ce qui s'explique par la sortie de crise sociopolitique qu'a connu le pays en 2010. A partir de cet exercice budgétaire, les administrateurs de crédits ont opté pour une commande directe avec les opérateurs chargés de la distribution à la pompe des produits pétroliers. Ce choix s'explique par la lenteur des paiements que devaient effectuer la PGT. Des efforts ont donc été faits en 2015 et se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016 par un règlement partiel des commandes restantes.

Bien que nous sommes très loin du pic de 2011 avec 313 structures administratives enregistrées sur la commande de l'exercice, nous notons en 2016, une augmentation des usagers ayant optés pour la commande centralisée par rapport à l'exercice budgétaire 2015.

2.5-SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

La DMP compte au total cent soixante-dix (170) agents répartis comme suit :

- 93 Cadres ;
- 67 Agents d'appui ;
- 10 Contractuels.

Soixante-neuf (69) de ces agents sont en région.

Parmi les Cadres, l'on dénombre 32 ingénieurs et 54 autres spécialités dont 20 Administrateurs (01 Administrateur Civil, 01 Administrateur des Services Judiciaires, 01 Administrateur du Commerce et 17 Administrateurs des Services Financiers : option Finances Générales).

Le nombre de véhicules à la DMP est de vingt-deux (22) dont cinq (05) sont hors d'usage.

III- ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE

L'état d'exécution des activités de la Direction des Marchés Publics (DMP) issues du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) (voir tableau en annexe) de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) est transcrit dans l'annexe 1. En résumé, nous avons l'état ci-dessous :

ACTION 1: Produire et mettre en ligne les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution de la passation des marchés trimestriellement

Produire la CCM sur la passation des marchés et la publier tous les trimestres :

Taux de réalisation est de 100%

ACTION 2: Programmer l'ensemble des lignes dans le Plan Général de Passation des Marchés (PGPM) et le Plan de Passation des Marchés (PPM)

1. Adopter le Plan Général de Passation des Marchés Publics :
2. Adopter le Plan de Passation des Marchés Publics :

Taux de réalisation est de 100%

ACTION 3: Organiser des conférences de rentrée budgétaire

Organiser des Conférence de rentrée à l'intention des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage délégué :

Taux de réalisation est de 100%

ACTION 4: Vulgariser le guide de procédure des marchés publics

Transmettre des exemplaires du guide, du manuel de procédures et les Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO) allégés aux Autorités Contractantes :

Taux de réalisation est de 100%

ACTION 5: Dématérialiser les procédures de passation des marchés publics

Démarrer la dématérialisation des marchés publics :

Taux de réalisation est de 100%

ACTION 6: Vulgariser les Dossiers Types d'Appels d'Offres (DTAO)

Mettre à disposition des DTAO aux Administrateurs de Crédits :

Taux de réalisation est de 100%

ACTION 7: Formaliser l'obligation de recourir au SIGMAP par un texte réglementaire

Elaborer et faire signer le texte réglementaire :

Taux de réalisation est de 50%

ACTION 8: Mettre en exploitation le 1er module de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)

1. Organiser le Lancement et exploitation du 1er module au deuxième trimestre 2016

2. Mettre en exploitation le 1er module "Fournitures" de la BDPR

Taux de réalisation est de 50%

ACTION 9: Démarrer la phase 2 du projet de catégorisation des entreprises (volet génie civil))

Lancer la phase 2 du projet de catégorisation

Taux de réalisation est de 50%

ACTION 10: Poursuivre la mise en place des Cellules de passation des marchés

Organiser le recrutement des responsables et assistants des Cellules de passation des marchés publics

Taux de réalisation est de 90%

ACTION 11: Evaluer le dispositif d'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics

Evaluer le dispositif d'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics

Taux de réalisation est de 100%

ACTION 12: Transposer les directives de l'UEMOA sur les Délégations de Service Public (DSP) et la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD)

1. Transposer la directive relative aux DSP
2. Transposer la directive relative à la MOD

Taux de réalisation est de 50%

Le taux de réalisation global est de **82,5%**.

IV- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS

3.1- SOUS-DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

▪ *Au titre de l'administration du Service Informatique*

✓ Gestion du réseau informatique de la DMP

La Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) s'est dotée d'un réseau informatique géré par la Direction des Traitements Informatiques (DTI). Le courant ondulé faisant partie du projet de modernisation des réseaux informatique et électrique de la DGBF) n'est pas encore mis en service.

✓ Gestion du parc informatique

Le parc informatique est composé d'ordinateurs de bureaux, ordinateurs portables, tablettes, imprimantes, onduleurs, scanners et autres équipements de communication.

Les activités de 2016 ont porté sur la gestion du parc informatique, le suivi de la maintenance au premier et au deuxième niveau des ordinateurs.

La maintenance au premier niveau ou préventive est assurée par un prestataire privé. Le cycle d'entretiens est de quatre (4), soit une fois chaque trimestre.

La maintenance au deuxième niveau qui touche le matérielle et le système est assurée par les services de la DTI.

Un applicatif de gestion du parc informatique a été développé.

✓ Gestion du SIGMAP

Au cours de cette année, vingt (20) agents SIGMAP ont assisté les Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP), les Points Focaux (PF) de trente-six (36) Ministères, institutions de la République et structures assujetties dans la prise en compte des opérations de marché dans le SIGMAP. Environ trois mille soixante-seize (3 076) marchés, tous types confondus ont été numérotés et/ou approuvés par les CPMP, PF et par le Bureau de numérotation SIGMAP de la DMP pour les structures non connectées ou les dossiers non traités par les ministères concernés.

✓ Module Gestion des Délais de Passation de Marchés Publics du SIGMAP

Ce module est un outil décisionnel permettant de produire des statistiques sur les délais de passation de marchés publics et de traitement des demandes de procédures dérogatoires.

Le volet passation de marchés est achevé et mis en exploitation.

Cependant, le renseignement n'est pas assuré par les acteurs concernés qui sont les chargés de dossiers. A fin décembre, le taux de remplissage complet était de 60,8%.

Quant au volet gestion des délais de traitement de dossiers, il est en cours de finalisation. Il convient de noter que le renseignement sera assuré par des personnes dédiées.

✓ **Projet : Gestion Electronique des Courriers (GEC)**

Le projet GEC est mis en œuvre par l'entreprise MobiSoft. Le progiciel utilisé est Maarch et la base de données est sous Progres, un Système de Gestion de Base de Données (SGBD) libre robuste. Le projet est au stade de la recette définitive et sa mise en exploitation.

✓ **Projet : Dématérialisation des marchés publics – Phase 1**

Ce projet permettra de dématérialiser les opérations de passation des marchés publics de la DMP. En termes d'activités, les termes de références, les cahiers des charges fonctionnelles et la demande de proposition ont été élaborés. L'appel à candidature a été lancé, les offres réceptionnées puis analysées. Les phases technique et financière sont achevées. Le démarrage des prestations a eu lieu le 5 octobre 2016. La phase d'études est achevée. L'étape suivante est celle de la réalisation qui a commencé avec la validation des work flow proposés par le prestataire chargé des modules spécifiques.

▪ ***Au titre du Service des Archives et de la Documentation***

Les équipements techniques du projet Gestion Electronique des Documents (GED) de la Direction des Marchés Publics acquis grâce à l'appui financier du Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) et de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ont été installés. Au niveau interne :

- l'équipe en charge de la phase opérationnelle de la numérisation a été formée le 20 août 2015 ;
- des exercices pratiques de numérisation ont été effectués ;
- un poste de numérisation a été installé et un agent de SOCITECH a été mis à la disposition de la DMP pendant dix (10) jours pour former le personnel technique.

▪ ***Au titre du Service de la Communication et des Publications (SCP)***

Le SCP a édité en moyenne, de janvier 2016 à fin décembre 2016, quarante-huit (48) numéros du bulletin officiel soit quinze mille six cents (15 600) exemplaires avec 961 annonces de travaux, 332 de fournitures, 207 de prestations et 144 d'avis à manifestation d'intérêt. Avec l'application de l'arrêté 112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées, le service a annoncé 31 procédures simplifiées en travaux, 56 en fournitures et 46 en prestations.

Parallèlement à la production du BOMP, le SCP a édité le Plan Général de Passation des Marchés Publics, le Plan de Passation des marchés Publics pour l'Administration et les Projets et les guides de procédures.

3.2- SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DES APPUIS TECHNIQUES

Dans le cadre de la recherche de l'efficacité de la dépense publique, le gouvernement a au cours des deux dernières années adopté une série de mesures visant la performance du système des marchés publics.

Ces nouvelles mesures qui sont de deux (2) ordres visent l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) à la commande publique mais également l'amélioration du processus de passation des marchés publics.

Ces mesures sont notamment pour les PME, l'allègement des exigences administratives et financières. Quant aux mesures visant l'amélioration du taux d'absorption des crédits budgétaires, il s'agit entre autres de la réduction des délais de passation des marchés et de la fixation de nouveaux seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure de passation des marchés publics.

La Direction des Marchés Publics (DMP), dans cet environnement, a poursuivi au cours de l'année 2016 ses activités d'information, de formation et d'assistance technique à l'endroit des acteurs de la commande publique notamment les assujettis au Code des marchés publics, ainsi que les entreprises privées.

Il s'agissait pour la DMP de présenter à ces acteurs l'ensemble du nouveau dispositif juridique pris par le gouvernement mais également les outils mis à leur disposition pour l'optimisation des dépenses publiques dans le cadre de l'exécution des crédits budgétaires.

Il faut noter que ces activités ont pu se dérouler dans bien des cas avec la collaboration de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

Au total, **2066** acteurs ont été formés par la DMP en 2016 dans le cadre des sessions de formation contre **603** en 2015 soit plus de trois (3) le nombre de personnes formées.

En ce qui concerne la formation des cadres et agents de la DMP, sept (7) sessions thématiques ont été organisées. Chaque session a enregistré la participation de 35 agents en moyenne contre 31 en 2015.

La DMP, grâce à l'appui de la Direction Générale du Budget et des Finances, a aussi organisé des conférences de rentrée budgétaire sur les marchés publics pour sensibiliser les gestionnaires de crédits sur le nouvel environnement des marchés publics. Ces conférences qui se sont déroulées entre le 02 février et le 1^{er} mars 2016 ont enregistré 1 069 gestionnaires de crédits.

Soucieux de mettre à niveau les agents de leur structure sur les nouvelles procédures des marchés publics, des partenaires et acteurs du système ont exprimé leur besoin en formation. La DMP en a réalisé vingt-quatre (24) à leur intention pour un total de 907 participants.

Pour l'exercice budgétaire 2017, les perspectives sont essentiellement centrées sur la poursuite de la sensibilisation et de la formation des acteurs des marchés publics, ainsi que sur le renforcement des capacités du personnel de la Direction des Marchés Publics.

Les projets d'activités de la Sous-direction portent sur :

- la sensibilisation des membres des Cabinets ministériels sur les procédures concurrentielles simplifiées ;
- la sensibilisation des Directeurs Généraux et des Directeurs Centraux du Ministère en charge de l'Economie et des Finances et du Ministère chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat sur les procédures de passation et d'exécution des marchés publics;
- la formation des acteurs marchés des grandes Institutions de la République sur les procédures des marchés publics ;
- la sensibilisation des organes décideurs et la formation des acteurs marchés des Sociétés d'Etat sur les procédures concurrentielles simplifiées de passation des marchés publics ;

- le renforcement des capacités des personnels des Cellules de passation des marchés publics, nouvellement recrutés ;
- la formation des cadres de la Direction des Marchés Publics sur le Budget-programme et sur les nouvelles mesures de passation des marchés financés par les Partenaires Techniques Financiers.

3.3- SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES REGIMES PARTICULIERS

▪ *Au titre du Service de la Réglementation*

Au titre de l'exercice 2016, des textes d'application du Code des marchés publics ont été élaborés, parmi lesquels certains ont été signés.

✓ **Au titre des arrêtés**

L'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées a été signés au cours de l'exercice 2016.

✓ **Au titre des conventions**

Au 31 décembre 2016, soixante-dix (70) demandes d'autorisation de passer convention d'une valeur de dix-neuf milliards sept cent vingt-quatre millions sept cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre (19 724 760 584) francs CFA ont été sollicitées par les autorités contractantes. Soixante-deux (62) d'entre elles ont été autorisées par le Directeur des Marchés Publics (DMP). Pendant cette période cent trente-cinq (135) marchés d'une valeur de cent soixante-sept milliards cent soixante-dix-sept millions sept cent dix-huit mille neuf cent trois (167 177 718 903) ont été approuvées par le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MPMBPE).

▪ *Au titre du Service Etudes, de l'Evaluation et du Suivi de l'Exécution des marchés*

Le Service est intervenu dans la gestion des lignes budgétaires qui consiste à les notifier aux différents administrateurs de crédits les lignes soumises à marché. En outre, il y a la réservation de crédits qui est faite à la demande des autorités contractantes.

Le tableau 4 indique qu'en valeur 50,7% des lignes soumises à marché sont issues du budget de l'administration centrale et 35% émanent des Sociétés d'Etat. La part des Etablissements Publics Nationaux et des Collectivités territoriales représente respectivement 8,1% et 6,2%.

Tableau 3: Planification des lignes soumises à marchés par type d'entité à fin décembre 2016

Type de structure	Lignes soumises à marchés Procédures simplifiées et Procédures classiques				Lignes planifiées			
	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%
Administration centrale	44 385	90,1	1 508 183 293 057	50,7	1699	43,8	778 262 772 443	43,7
Etablissements Publics Nationaux	2 004	4,1	240 280 569 113	8,1	857	22,1	154 396 866 352	8,7
Collectivités territoriales	2 371	4,8	185 782 418 981	6,2	1170	30,1	71 484 872 028	4,0
Sociétés d'Etat	508	1,0	1 041 033 983 787	35,0	157	4,0	778 062 899 398	43,7
TOTAL	49 268	100,0	2 975 280 264 938	100,0	3 883	100,0	1 782 207 410 221	100,0

▪ *Au titre de la Gestion des Régimes Particuliers*

Au titre de l'exercice 2016, cinquante-deux (52) requêtes de résiliation ont fait l'objet d'instruction par le service. Il faut relever que de ces demandes, il ressort cent un (101) marchés à soumettre à résiliation.

Dans le cadre de l'instruction desdites demandes, soixante-dix (70) séances d'audition ont été menées. Suite aux auditions, certaines requêtes ont été suspendues pour accord de délai complémentaire aux titulaires de marchés en vue de leur achèvement.

Certaines séances d'audition ont abouti à des conciliations qui ont permis l'exécution de marchés.

Le total de marchés résiliés est de trente-quatre (34) dont vingt-sept (27) arrêtés et sept (07) décisions de résiliation signés soit un montant total de onze milliard sept cent cinquante millions quatre cent treize mille huit cent cinq (11 750 413 805) francs CFA.

Sur les trente-quatre (34) marchés ayant fait l'objet de résiliation :

- Dix (10) ont été résiliés pour **Faute** ;
- Vingt-quatre (24) pour **Nécessités de service**.

3.4- SOUS DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS

En 2016, 4 266 marchés ont été approuvés pour une valeur globale de **922 853 058 666 F CFA**.

Six cent soixante-seize (676) DAO ont été reçus et examinés par la DMP sur la période du 1er janvier au 22 décembre 2016 contre plus de mille cent quarante un (1 141) DAO en 2015. Cette baisse s'explique par le fait que les DAO pour les commandes inférieures au seuil de référence ne sont plus soumis à la validation de la DMP.

Six cent vingt-neuf (629) DAO ont été validés dont quatre cent quatre-vingt-treize (493) relatifs aux acquisitions en Appel d'Offres Ouverts (AOO) et cent trente-six (136) relatifs aux acquisitions en Appels d'Offres Restreints (AOR).

Pour les acquisitions de travaux, de fournitures et de services courants en Procédures Simplifiées à Compétition Ouvertes (PSO) et les marchés de services de type intellectuel, quatre-vingt-dix-neuf (99) avis d'appels à concurrence ont été reçus et ont fait objet de publication dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP).

Le tableau ci-après donne le point des avis effectivement émis par la Direction des marchés Publics au terme des différents contrôles a priori effectués au titre de la gestion 2016.

		Type d'avis par type d'appel d'offres							
		travaux		fournitures		prestations intellectuelles		services courants	
période		ANO	AO	ANO	AO	ANO	AO	ANO	AO
1 ^{er} trimestre	janvier	0	0	0	0	0	0	0	0
	février	6	0	4	1	17	3	4	3
	mars	41	2	13	0	16	1	8	1
sous-total 1 ^{er} trim.		47	2	17	1	33	4	12	4
2 ^{ème} trimestre	avril	10	1	4	0	5	0	4	0
	mai	6	1	3	1	10		4	1
	juin	17	2	8	5	6	0	5	0
sous-total 2 ^{ème} trim.		33	4	15	6	21	0	13	1
3 ^{ème} trimestre	juillet	5	0	7	2	10	0	0	1
	août	15	4	11	0	10	0	0	0
	septembre	20	4	15	0	15	0	2	2
sous-total 3 ^{ème} trim.		40	8	33	2	35	0	2	3
4 ^{ème} trimestre	octobre	19	2	13	0	8	1	3	2
	novembre	15	1	10	1	15	3	7	0
	décembre	12	0	2	1	11	0	5	0
sous-total 4 ^{ème} trim.		46	3	25	2	34	4	15	2
total par type d'avis		166	17	90	11	123	8	42	10
total par type d'appel d'offres		183		101		131		52	
total général		467							

- **Commentaire du tableau**

Ce tableau donne le point des avis émis par la DMP par mois, par type d'appel d'offres (travaux, fourniture et prestation) et par type d'avis (avis de non objection (ANO) et avis d'objection (AO)). Il dresse un point trimestriel et un point annuel par appel d'offre avant de déterminer le nombre total des avis émis (voir tableau).

Pour l'exercice 2016, au moins **467 avis a priori** ont été émis par la Direction des Marchés Publics.

Une mission de contrôle a posteriori a été effectuée dans la période du 26 septembre au 27 octobre 2016. Elle a permis de passer en revue pour cette première phase, toutes les opérations à marchés au cours du premier trimestre en 2016 dont les dotations sont inférieures au seuil de contrôle a priori de

la DMP fixé à trois cent millions (100 000 000) de francs CFA, dans vingt et un (21) ministères, neuf (09) EPN, neuf (09) SODE et au District Autonome d'Abidjan.

Le tableau ci-après donne le point de cette mission de contrôle en termes de nombre d'opération par type de procédures.

Structures	Nombre total de lignes budgétaires	Nombres d'opérations par types de procédures				Nombre total d'opération par structure
		Procédures Simplifiées de demande de Cotation (PSC)	Procédures Simplifiées à compétition Limitée (PSL)	Procédures Simplifiées à compétition Ouverte (PSO)	Procédures selon le Code des marchés publics	
Ministère de l'Education Nationale	53	80	0	1	2	83
Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	43	47	5	0	2	54
Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	64	94	0	0	0	94
Ministère de la Justice	43	58	2	0	0	60
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	214	32	0	0	0	32
Ministère d'Etat, Ministère de l'intérieur et de la Sécurité	27	45	0	1	0	46
Ministère des Affaires Etrangères	233	47	0	0	0	47
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	23	11	6	7	3	27
Ministère du Plan et du Développement	47	47	1	0	3	51
Ministère des Transports	33	38		1	0	39
Ministère du Tourisme	18	16	1	1	1	19
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	46	18	2	0	2	22
Ministère de la Culture et de la Francophonie	577	44	3	0	1	48
Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste	93	27	0	2	0	29
Ministère auprès du Président de la République chargé de la Défense	35	16	13	5	8	42
Ministère de la Salubrité Urbaine et de l'Assainissement	36	47	1	0	0	48
Ministère des Eaux et Forêts	96	120	1	2	1	124
Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé de l'Economie et des Finances	53	73	2	0	1	76
Ministère des Infrastructures Economiques	27	39	0	0	0	39
Ministère du Commerce	33	29	5	2	0	36
Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	117	157	3	0	3	163
Ecole Nationale d'Administration	24	53	5	1		59
Institut National de la Formation Sociale	22	32	0	0	1	33
Office de Sécurité Routière	25	23	0	1	1	25
Centre Hospitalier et Universitaire de Cocody	16	10	3	2	1	16
Agence Nationale de la Salubrité Urbaine	10	4	5	1	0	10
Agence Nationale De l'Environnement	30	11	1	2	0	14
Centre Hospitalier et Universitaire de Yopougon	44	17	12	1	1	31

Fonds de Développement de la Formation Professionnelle	13	9	0	2	3	14
Université Félix Houphouët Boigny de Cocody	12	4	2	1	6	13
Agence Nationale du Service Universel Des Télécommunications –TIC	1	0	0	0	1	1
Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat	22	16	0	1	0	17
Agence de Gestion des Routes	8	8	1	1	0	10
Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique	10	11	1		0	12
Société Nationale des Opérations Pétrolières de la Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	0
Société de Développement des Forêts	4	3	0	0	1	4
Conseil Café-Cacao	10		5	0	5	10
Office National de l'Eau Potable	0	0	0	0	0	0
Fonds d'Entretien Routier	0	0	0	0	0	0
District Autonome d'Abidjan	1	0	0	0	1	1
TOTAL GENERAL	2163	1286	80	35	48	1449

- **Commentaire du tableau**

Ce tableau donne le point des opérations contrôlées lors de la mission de contrôle a posteriori. Les lignes budgétaires présentées aux équipes de contrôle sont de 2163. Un total de 1449 opérations ont été passé en revue. Le tableau présente également le détail d'opération par type de procédure.

3.5- SOUS-DIRECTION DES OPERATIONS SUR FINANCEMENTS EXTERIEURS

Au titre de l'année 2016, la Sous-direction des Opérations sur Financements Extérieurs (SDOFE) a été invitée à participer aux activités ci-après :

A- AU TITRE DES ACTIVITES AVEC LES BAILLEURS DE FONDS

La Sous-direction a été associée aux différentes activités, réunions, séances de travail et cérémonies des Partenaires Techniques et Financiers. On peut noter :

1- Banque mondiale

Avec la Banque mondiale, la SDOFE a été invitée à participer aux activités ci-après :

a) appui budgétaire 2016-2017

Une séance de travail a réuni la Direction des Marchés Publics représentée par le Sous-directeur des Opérations sur Financement Extérieurs à une délégation de la Banque mondiale au sujet de l'amélioration de la surveillance par rapport aux réformes enclenchées. Cette séance de travail s'inscrit dans le cadre de l'appui budgétaire 2016-2017 de la Banque mondiale. Il s'est agi de faire le bilan de la mise en œuvre des mesures de réforme ci-après :

- la mise en place des Cellules de Passation des Marchés ;
- l'opérationnalisation des Cellules de Passation des Marchés ;
- le plan de mise en œuvre de la passation électronique des marchés publics ;
- la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités.

b) Nouveau cadre d'achat (PPSD)

Du 19 au 21 octobre 2016 s'est tenu la première session de formation sur le thème « **nouveau cadre de passation des marchés de la Banque mondiale** ». Cette formation s'inscrit dans le cadre de la réforme des procédures de passation des marchés de la Banque mondiale conçue pour accompagner les pays en voie de développement. Il s'agit pour ces pays de se familiariser à un outil d'élaboration d'une stratégie d'achat pour les projets de développement appelé « PPSD ». Ce nouvel outil servira de référence au bailleur dans le cadre de la préparation et d'exécution des projets.

Le PPSD se définit comme un outil d'analyse sous la forme d'un document permettant d'aboutir à une stratégie d'achat efficace répondant aux réalités du marché de l'emprunteur.

L'élaboration du PPSD obéit au respect de cinq (05) étapes :

- l'état des lieux et analyse de l'approche actuelle (l'existant) ;
- l'analyse du marché ;
- les besoins de l'organisation et du projet ;
- la génération et l'évaluation d'option de stratégie ;
- PPSD sur l'option retenue.

c) Séance de négociation du Projet de Renforcement de l'alimentation en eau potable en Milieu Urbain (PREMU)

Dans le cadre de la mission de la Banque mondiale relative à l'évaluation et à la négociation du Projet de Renforcement de l'alimentation en eau potable en Milieu Urbain (PREMU), des séances de travail se sont déroulées du 11 au 19 octobre 2016.

Il s'est agi de :

- valider les composantes du projet et estimer les coûts ;
- adopter définitivement les indicateurs de performance ;
- fixer les valeurs cibles à atteindre à la fin du projet ;
- examiner, valider les espaces fiduciaires et arrêter les modalités de mise en œuvre du projet ;
- confiner le plan de financement final.

Le coût du projet est estimé à 50 000 000 de dollars US.

d) Lancement du module d'enseignement en ligne sur la passation des marchés publics

Le Sous-directeur des Opérations sur Financement Extérieurs a pris part à la cérémonie de lancement du programme de certification en ligne Massive Online Open Courses le 05 décembre 2016 à l'auditorium de la Primature.

L'objectif de la séance était de présenter le programme de formation en ligne de passation de marchés en français mis en place par la Banque mondiale, destiné aux praticiens ou non de la passation dans le monde entier. Il est accessible sur le site www.procurementnet.org et comprend trois (03) modules et huit (08) sections. Cette formation qui dure trois (03) mois est sanctionnée par un certificat reconnu sur le plan international.

Il convient de noter que ce programme, initialement destiné aux pays asiatiques et anglophones, a enregistré 56 000 participants. La Côte d'Ivoire a été choisie pour le lancement de ce programme en Afrique.

2- Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Une audience du Sous-directeur des Opérations sur Financement Extérieurs a été accordée à une délégation de l' Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Cette séance de travail s'inscrit dans le prolongement du séminaire sur les prêts concessionnels du Gouvernement japonais qui s'est tenu les 12 et 13 avril 2016. Les membres de la délégation de la JICA sont venus s'informer sur le rôle de la Direction des Marchés Publics dans le processus de passation des marchés en Côte d'Ivoire.

3- Union européenne

Une délégation de l'Union Européenne a été reçue pour une séance de travail à la Direction des Marchés Publics. Cette rencontre avec la DMP s'inscrit dans la préparation de la venue prochaine du Siège de l'UE en Côte d'Ivoire. Il s'est agi également d'expliquer le contenu de l'appui budgétaire 2016-2018 dit « Appui budgétaire de gouvernance et de développement », lequel est assorti de conditions d'éligibilité à respecter avant tout décaissement.

A ce titre, un document a servi de base de travail. Ce document contient des indicateurs sur les marchés publics portant sur :

- le taux de gré à gré en rapport avec le seuil de passation de marchés ;
- les délais de passation des marchés et
- les cellules de passation des marchés.

Le Directeur des Marchés Publics est intervenu pour répondre à ces différentes questions.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de l'Appui budgétaire 2016-2018 de l'Union Européenne, une séance de travail portant sur la formulation d'indicateurs de développement a réuni les représentants de ministères (Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, Ministère de la Promotion de la Jeunesse et du Service Civique, Ministère de la Formation Professionnelle, Ministère de la Justice), de la Direction Générale des Impôts, (DGI), de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), de l'Office Nationale de l'Identification (ONI) et une délégation de l'Union Européenne.

Parmi ces indicateurs, figure la connexion de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) au SIGMAP, prévu pour être réalisé avant le 31 décembre 2016.

Cette activité dont la réalisation revient à la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) est entièrement prise en charge par l'ANRMP.

4- Banque Islamique de Développement

A l'occasion de la revue des projets financés par la Banque Islamique de Développement (BID), une délégation de la banque a été reçue par le Directeur des Marchés Publics. La rencontre a porté sur la présentation des contraintes liées à l'aboutissement de l'appel d'offres international n° F 497/2016 relatif à la fourniture d'équipements spécifiques à l'aérogare de fret d'Abidjan.

L'émissaire de la BID a expliqué qu'au cours de la réunion des bailleurs de fonds arabes qui s'est tenue de 09 au 11 mai 2016, le dossier de l'aérogare de fret a été décrié pour les raisons suivantes :

- le financement a été obtenu depuis 2008 de sorte que le projet est considéré comme une opération à perte ;
- le retard important dans l'aboutissement du projet prévu initialement le 31 janvier 2016 a été reportée au 31 décembre 2016.

Sur ces différents points, le Directeur des Marchés Publics a indiqué qu'une rencontre avec la SODEXAM s'est tenue en vue de la recherche de solutions.

5- Banque Africaine de Développement

Avec la Banque Africaine de Développement, la SDOFE a été invitée à participer aux activités ci-après :

a) revue à mi-parcours du Document de Stratégie Pays et de la performance du portefeuille de la BAD

Dans le cadre de la revue à mi-parcours du Document de Stratégie Pays et de la performance du portefeuille de la BAD, une délégation de la banque a été reçue par le Directeur des Marchés Publics. Cette délégation est venue s'enquérir de l'état de mise en œuvre des réformes entreprises dans les marchés publics. Plusieurs points ont été abordés au cours de cette séance. Il s'agit entre autres de :

- les seuils de passation de marchés ;
- l'accès des PME à la commande publique ;
- les cellules de passation des marchés ;
- les DTAO et leur contenu ;
- les sanctions dans les marchés publics.

En effet, l'émissaire de la BAD a indiqué que depuis 2013, la banque a adopté un Document de stratégie Pays 2013-2017 en liaison avec le Plan National de Développement 2012-2015. Ce document servira de cadre aux interventions en cours et à venir de la BAD. Il est important pour la BAD d'avoir des documents fiables car pour cette année 2016, elle entend s'appuyer exclusivement sur les procédures nationales.

b) Séance de négociation sur le projet de transport urbain d'Abidjan

La sous-direction des Opérations sur Financements Extérieurs a participé aux négociations portant sur le projet de transport urbain d'Abidjan qui s'est tenu le 30 novembre 2016 dans les locaux de la Banque Africaine de Développement. La séance de travail a porté sur la mise en œuvre dudit projet cofinancé par la BAD, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la Coopération Japonaise (JICA) et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Notons que ce projet d'une valeur d'environ 769,78 millions d'euros porte sur l'aménagement de 87,9 kilomètres de voies urbaines rapides, d'un pont de 1400 mètres, de six (06) échangeurs, la réhabilitation de feux tricolores de 89 carrefours, l'évaluation de la qualité de l'air, la gestion des déchets urbains, ainsi que le renforcement des capacités existantes en matière de régulation de la circulation, de planification urbaine, d'amélioration des recettes locales, de sécurité routière et de protection des écosystèmes naturels.

Le prêt BAD d'un coût total de 566,99 millions d'euros sera approuvé en deux temps : un prêt d'un montant de 237,52 millions d'euros en 2016 et un autre d'un montant de 329,47 millions d'euros en 2017. Le projet est prévu pour être réalisé de mars 2017 à décembre 2021.

6- Centre Régional d'Assistance Technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC)

Une mission du Centre Régional d'Assistance Technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC) a été reçue par le Directeur des Marchés Publics. La rencontre qui a porté sur l'appui à la rationalisation de la chaîne de dépense a permis à la délégation d'indiquer qu'en prélude au passage vers les budgets-programmes, il est important d'échanger sur les dispositions prises en vue

de faciliter la transition. Car, avec la nouvelle approche Autorisation d'Engagement (AE) et Crédit de Paiement (CP), les marchés publics sont plus que jamais au centre du processus d'exécution de la dépense publique. Les marchés constituent alors l'engagement juridique. A ce titre, la délégation a souhaité avoir des informations sur les points suivants :

- l'organisation de la gouvernance des marchés publics ;
- l'examen des recommandations des précédentes missions d'AFRITAC sur les marchés publics ;
- les perspectives liées aux réformes dans les marchés publics.

Le DMP est intervenu pour répondre aux préoccupations de la délégation.

7- Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Une délégation de l'UEMOA a séjourné à Abidjan en vue de réaliser une évaluation de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA entrées en vigueur en 2009. Six (06) directives sont concernées par la mission d'évaluation :

- le code de transparence ;
- la loi de finances ;
- le Règlement général sur la Comptabilité publique ;
- la Nomenclature budgétaire ;
- le plan Comptable de l'Etat ;
- le Tableau des Opérations Financière de l'Etat.

L'échéance de la mise en œuvre de ces mesures étant fixée en 2017. L'étape de la Côte d'Ivoire qui s'est tenue du 19 au 23 septembre 2016 avait pour objectifs :

- d'apprécier les progrès réalisés dans la mise en œuvre des directives adoptées en 2009 ;
- de recenser les principales difficultés rencontrées par la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des directives ;
- de recueillir l'avis officiel des autorités sur le respect de l'échéance de 2017 ;
- de formuler des suggestions pour la facilitation de l'application des textes transposés.

L'évaluation a porté sur l'élaboration d'une réglementation applicable au processus de passation des marchés publics. Cette diligence ayant été entièrement réalisée, la Côte d'Ivoire a obtenu une note de 100 points sur 100.

8- Séance d'information sur les normes fiduciaires de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Le 02 décembre 2016 s'est tenue dans les locaux de l'Hôtel Novotel, une séance de travail portant sur les normes fiduciaires de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Il s'est agi au cours de cette séance d'informer les participants sur le cadre réglementaire, à travers les politiques et les procédures de passation des marchés de la Banque.

En effet, il a été présenté à l'assistance deux directives sur la passation des marchés (l'une portant sur les biens et les travaux et l'autre relative aux services intellectuels) et des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO) élaborées par la banque.

Ces documents feront l'objet d'une présentation à l'occasion d'un séminaire d'appropriation dont la date reste à déterminer.

9- Open Contracting Partnership (OCP)

Avec l'ONG Open Contracting Partnership (OCP), la SDOFE a été invitée à participer aux activités ci-après :

a) Mise en place d'un cadre de collaboration entre la Direction des Marchés publics et l'ONG Open Contracting Partnership (OCP)

Le 23 août 2016, une délégation de l'ONG Open Contracting Partnership (OCP) a été reçue par le Directeur des Marchés publics. La séance de travail a porté sur la réalisation d'une étude destinée à évaluer l'ensemble du système de passation des marchés publics. Il s'agira d'identifier les acteurs, leur rôle et faire des recommandations. Cette étude va permettre de doter le système national d'un label.

Tout en saluant cette initiative, le Directeur des Marchés Publics a procédé à la description du système de passation des marchés en Côte d'Ivoire. Les échanges ont également porté sur le processus de dématérialisation et sur la Banque de données des Prix de Référence (BDPR).

Par ailleurs, ayant recueilli de la représentante de l'Ambassade de Grande-Bretagne l'opinion des britanniques sur les marchés publics en Côte d'Ivoire, le DMP a proposé à ses invités l'ensemble des outils élaborés pour la formation des acteurs et les invités à en faire la promotion.

b) Etude relative au renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la passation des marchés

Comme suite à la séance de travail du 23 août 2016, le Directeur des Marchés Publics a reçu en audience la délégation de l'ONG Open Contracting Partnership (OCP) au sujet de l'ensemble du système de passation des marchés publics. La séance de travail s'est tenue le 18 octobre 2016. Il s'agit de l'étude relative au renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la passation des marchés. Au cours de cette séance, le Directeur des Marchés Publics a présenté le système de passation des marchés en quatre (04) points :

- les missions ;
- les outils de gestion ;
- l'organigramme ;
- les projets notamment la catégorisation et la dématérialisation.

Au terme de cette présentation, des échanges s'en sont suivis au cours desquels le DMP est intervenu pour répondre aux préoccupations de la délégation.

c) Validation l'étude relative au renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la passation des marchés

Le 24 novembre 2016, s'est tenu l'atelier de validation de l'étude relative au renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la passation des marchés. Au cours de cette séance, les résultats des travaux ont été présentés. Cette présentation a porté sur les points suivants :

- la méthodologie ;
- les défis rencontrés par les parties ;
- les recommandations.

L'étude a consisté en des entretiens avec cinq (05) groupes d'acteurs des marchés publics que sont : le Gouvernement, la société civile, les bailleurs, le secteur privé et les régulateurs. Au total, vingt-deux acteurs ont été interviewés. Ces rencontres ont permis l'élaboration d'un rapport en six (06) points :

- le cadre institutionnel ;
- le cadre légal de passation des marchés ;
- l'analyse technique ;

- l'engagement des utilisateurs ;
- l'identification des acteurs ;
- l'environnement élargi de la gestion des finances publiques.

B- AU TITRE DES REFORMES SUR LES MARCHES PUBLICS

La Sous-direction chargée des Opérations sur Financements Extérieurs a été associée aux rencontres portant sur des activités suivantes :

1- Travaux du Comité National de Coordination et du Suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur de la Réforme des Finances Publiques (CONAFIP)

Dans le cadre des réformes des Finances Publiques, un comité a été mis en place par **arrêté n°301/PM/CAB du 31 juillet 2014**: le Comité National de coordination et du suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP). Ce comité est chargé de porter des réflexions sur l'orientation à donner aux réformes devant s'opérer dans les finances publiques.

A l'occasion de ses travaux, le CONAFIP a mis à la disposition de ses membres un document intitulé « schéma directeur de la réforme ». Ce document se décline en sept (07) axes. Relativement à l'axe 4 « passation des marchés publics », il a été demandé à la Direction des Marchés Publics la réalisation d'un certain nombre d'activités. Il s'agit notamment de :

- la mise en conformité des systèmes normatifs et institutionnels sur la passation des marchés publics de la République de Côte d'Ivoire avec les directives de l'UEMOA ;
- l'extension du SIGMAP aux SODE ;
- la catégorisation des entreprises ;
- la BDPR ;
- la cadre juridique de la maîtrise d'œuvre ;
- les délais de la chaîne de passation et d'exécution des marchés en prenant un texte pour contraindre au respect des délais de chaque étape de la procédure ;
- l'accès des PME et de nouveaux entrants sur le marché de la commande publique ;
- la rédaction des manuels de procédures et autres guides ;
- l'installation des Cellules de passation des Marchés Publics.

Le suivi de ces activités est retracée dans une matrice qui est transmise toutes les fins de mois au Secrétariat du Comité Technique. L'évaluation faite de la mise en œuvre de ces activités laisse entrevoir une évolution considérable.

Toutefois pour certaines, la mise en œuvre n'est pas possible en l'état actuel. Leur mise en œuvre est liée à la mise en place des budgets programmes et à la réécriture du Code des marchés publics.

2- Travaux du Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX)

Le Gouvernement dans le souci d'améliorer le dispositif de gestion et de coordination de l'Aide Publique au Développement (APD) a mis en place un Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX) par arrêté N°006/PM/CAB du 08 janvier 2013 portant création, organisation et fonctionnement du COMOREX.

Le Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures placé sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, a pour missions principales de contribuer à accroître les performances en termes de mobilisation et d'utilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers extérieurs.

A ce titre, avec l'appui technique de « Development Gateway » qui est une structure internationale américaine, le Ministère Auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances a développé un système informatisé de gestion des ressources extérieures dénommé « **Plateforme Informatisée de Gestion de l'Aide** » en abrégé **PGA**. Ce cadre de collaboration a été formalisé par

la signature d'une convention le mardi 07 janvier 2014 par les deux parties pour une première phase d'une durée d'un an.

La finalisation du paramétrage de la PGA a eu lieu du 23 au 25 juin 2014 et la validation a eu lieu le 27 juin 2014.

La présentation de la PGA et la formation des points focaux à son utilisation a eu lieu du 30 au 02 juillet 2014.

Cette année, une seule activité a meublé les activités du Comité il s'agit de l'atelier-bilan de la mise en place de la **Plateforme Informatisée de Gestion de l'Aide (PGA)** qui s'est tenue du 19 au 23 décembre 2016 à Bassam. Cet atelier auquel a participé la Sous-direction a permis de passer en revue les acquis de la mise en place de la PGA. Des difficultés ont également été relevées pour lesquelles des propositions de solutions ont été faites.

3- Transposition des directives de l'UEMOA

La Sous-direction a suivi le processus de transposition dans la législation nationale de la Directive 02/2014/CM/UEMOA relative à la réglementation de la maîtrise d'ouvrage déléguée au sein de l'UEMOA.

Le consultant sélectionné, chargé de la transposition de ladite directive a achevé la rédaction du projet de texte qui a fait l'objet de validation par le Comité mis en place à cet effet par le Directeur des Marchés Publics.

Après quoi, le projet de texte a été transmis au Cabinet du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. A ce jour, un séminaire de validation devant réunir tous les acteurs concernés par ce projet de texte est en cours de préparation. A cet effet, une Communication en Conseil des Ministres a été élaborée et transmise au Cabinet du Ministre en vue de la prise en charge dudit séminaire.

La Sous-direction participe à la validation des projets de Dossiers Types d'Appels d'Offres (DTAO) de délégation de services publics, services courants, de pré-qualification et de présélection transmis par le consultant sélectionné pour la transposition des Dossiers Standards Régionaux d'Acquisition (DSRA) portant sur les Délégations de Services publics et les Services Courants.

3.6- CONTRAT DE DESENETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT (C2D)

▪ Lignes budgétaires soumises à marchés de janvier à fin décembre 2016

Le tableau 5 ci-après présente le cumul des lignes budgétaires soumises aux opérations d'appels d'offres.

Tableau 4: Répartition des lignes soumises à marchés

SECTEUR	NOMBRE DE LIGNES A MARCHE SOUMISES AUX PROCEDURES NORMALES	NOMBRE DE LIGNES A MARCHE SOUMISES AUX PROCEDURES SIMPLIFIEES	NOMBRE TOTAL DE LIGNES A MARCHE
INFRASTRUCTURES (EAU POTABLE – ROUTES)	13	0	13
EMPLOI	5	39	44
AGRICULTURE-DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ	22	104	122
ÉDUCATION-FORMATION	17	21	37
SANTE	14	41	55
JUSTICE	7	40	47
TOTAL	78	245	318

Les lignes budgétaires soumises à la procédure de passation des marchés publics par appels d'offres sont au nombre de 318 et sont réparties au sein des six (06) secteurs avec une forte concentration d'opérations au niveau des Secteurs «AGRICULTURE-DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ », «SANTÉ», «JUSTICE» et « EMPLOI ».

Il faut noter que la procédure concurrentielle simplifiée est la plus utilisée (245 fois) devant la procédure normale (78 fois).

▪ *Planification et mise en exécution des lignes à marchés*

Les Plans de Passation des Marchés publics (PPM) élaborés par les Unités de Coordination de Projets (UCP) et les Cellules de Suivi de Projets (CSP) et validés par la Direction des Marchés Publics (DMP) à fin décembre 2016 sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Récapitulatif de la mise en œuvre des lignes à marchés du C2D en 2016

Gestion	Lignes à marchés	Avis d'appel d'offres publiés (AAO)					Taux d'exécution
		Travaux	Fournitures	Prestations courantes	Services	TOTAL AAO publiés	
2016	78	20	8	0	21	49	62,82 %

A la fin de l'exercice 2016, sur un total de 78 lignes à marchés programmées, 49 lignes, soit 62,82%, ont fait l'objet de publication ou d'admission au mode dérogatoire par autorisation du Ministre en charge des marchés publics.

▪ *Marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2016*

Au titre de l'exécution du **Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)**, les marchés passés par appels d'offres ouverts et approuvés, représentent 51,5% en nombre et 42,6% en valeur. Le montant total des marchés approuvés est d'environ 35,5 milliards FCFA à fin décembre 2016. Ces marchés représentent **3,8%** du montant total des marchés approuvés.

Comparativement à fin décembre 2015 (62,2 milliards FCFA), le montant des marchés approuvés à la même période en 2016 (35,5 milliards FCFA) a enregistré une baisse de 43%.

Tableau 6 : Répartition des marchés du C2D approuvés par mode de passation à fin décembre 2016

MODE	Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)			
	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts	52	51,5	15 107 596 156	42,6
Appels d'offres restreints	10	9,9	5 415 914 517	15,3
Avenants	20	19,7	4 287 938 474	12,1
Conventions	9	8,9	8 530 099 072	24,0
Marchés de gré à gré	5	5,0	1 963 536 169	5,5
Lettres de Commande Valant Marchés	5	5,0	182 000 000	0,5
TOTAL	101	100,0	35 487 084 388	100,0

V- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES

4.1- APPROBATION DES MARCHES EN REGION

Le montant total des marchés approuvés en 2016 au niveau des directions régionales s'élève à 56,2 milliards de F CFA soit 26,1% en nombre et 6,1% en valeur du total des marchés approuvés contre respectivement 30,9% et 11,1% en 2015.

Le montant des marchés approuvés le plus élevé est celui de la région des Lagunes, Abidjan Sud et Sud-Comoé à 9 371 223 053 FCFA soit 16,7% du montant total des marchés approuvés, suivi de la région de la Vallée du Bandaman à 8 350 556 214 FCFA soit 14,9% du montant total des marchés puis la région des Lagunes, Abidjan Nord à 7 084 618 105 FCFA avec 12,6% du montant total des marchés approuvés.

En termes de nombre, la région des Montagnes, Woroba-Ouest et du Denguélé est en tête avec 177 marchés soit 15,9% du nombre total des marchés approuvés en région, puis la région de Sassandra-Marahoué et du Woroba-Est à 171 soit 15,3% et enfin la région des Lagunes, Abidjan Sud et Sud-Comoé à 161 soit 14,4% du nombre total des marchés alloués.

Tableau 5 : Répartition des marchés approuvés en région à fin décembre 2016

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua	130	11,7%	4 514 415 104	8,0%
Comoé Nord et du Zanzan	102	9,1%	4 421 457 339	7,9%
Lacs	147	13,2%	5 117 884 293	9,1%
Lagunes, Abidjan Nord	124	11,1%	7 084 618 105	12,6%
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé	161	14,4%	9 371 223 053	16,7%
Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé	177	15,9%	6 442 091 041	11,5%
Sassandra-Marahoué et Woroba Est	171	15,3%	5 597 343 821	10,0%
Savanes	64	5,7%	5 290 392 219	9,4%
Vallée du Bandaman	39	3,5%	8 350 556 214	14,9%
TOTAL	1 115	100,0%	56 189 981 189	100,0%

Source: DMP

4.2- ANALYSE

Le tableau ci-dessous donne une idée de l'évolution en nombre et en montant des marchés approuvés entre 2015 et 2016. Il ressort de celui-ci que de façon globale le nombre de marchés approuvés a baissé de 28,2% à 1 115 ainsi que celui du montant de 49,1% à 56 189 981 189 FCFA. Dans les détails, la plus grosse baisse en valeur est celle de la région des Montagnes, Woroba-Ouest et du Denguélé soit 86,3% et la seule hausse observée en nombre et en valeur parmi toutes les régions est du côté de la région des Lagunes Abidjan-sud et Sud-Comoé avec respectivement 89,4% et 215,8%.

Tableau 6 : Evolution en nombre et en montant des marchés approuvés entre 2015 et 2016

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE		Taux de variation	MONTANT (FCFA)		Taux de variation
	2015	2016	2015-2016	2015	2016	2015-2016
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua	193	130	-32,6%	10 232 508 301	4 514 415 104	-55,9%
Savanes	123	64	-48,0%	5 023 261 415	5 290 392 219	5,3%
Vallée du Bandama	140	39	-72,1%	12 905 276 357	8 350 556 214	-35,3%
Comoé Nord et du Zanan	146	102	-30,1%	7 314 965 790	4 421 457 339	-39,6%
Lacs	273	147	-46,2%	9 923 744 576	5 117 884 293	-48,4%
Sassandra-Marahoué et Woroba Est	203	171	-15,8%	7 333 570 790	5 597 343 821	-23,7%
Lagunes, Abidjan Nord	189	124	-34,4%	7 567 383 042	7 084 618 105	-6,4%
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé	85	161	89,4%	2 967 525 740	9 371 223 053	215,8%
Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé	202	177	-12,4%	47 032 415 468	6 442 091 041	-86,3%
TOTAL	1 554	1115	-28,2%	110 300 651 479	56 189 981 189	-49,1%

Source: DMP

VI- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

Projet de catégorisation des entreprises

Les différentes activités réalisées sont les suivantes:

▪ *Examen règlementaire :*

Réécriture des projets d'arrêté :

- portant mise en œuvre d'un système de catégorisation des entreprises dans le domaine des marchés publics;
- portant dossiers techniques de catégorisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics ;
- portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission de catégorisation des entreprises ;

Les trois (03) projets d'arrêté ci-dessus ont été retransmis au Cabinet de Monsieur le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat le 09 novembre 2016;

▪ *Publication de l'avis de catégorisation et retrait des dossiers*

Quarante-neuf (49) dossiers de catégorisation des entreprises du domaine bâtiment ont été retirés au 31 décembre 2016. Les informations sont saisies progressivement par les entreprises dans le système.

Il faut noter que l'absence d'activités pour l'année 2016 se résume en deux points :

- la non disponibilité de budget de fonctionnement ;

- le manque de textes réglementaires pouvant permettre la poursuite des activités essentielles du projet.

VII – CONTRAINTES ET DIFFICULTES

Les contraintes et les difficultés liées à la réalisation des activités de la DMP sont de tous ordres (matériels, humains, financiers...). On peut les récapituler comme suit :

- l'absence de contrat de maintenance et d'antivirus pour la protection des machines et serveurs ;
- l'insuffisant de moyens matériels et humains pour couvrir toutes les activités de marchés publics ;
- l'absence d'une véritable salle d'archives ;
- la perturbation du réseau SIGMAP en Région ;
- l'insuffisance des ressources financières pour la formation des acteurs des marchés publics et pour le financement des projets de mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;
- l'encombrement des bureaux faute de salle d'archives convenable ;
- la centralisation difficile des budgets des collectivités, des Etablissements Publics Nationaux et des Sociétés d'Etat malgré les actions de la DMP ;
- la perturbation dans la production du Bulletin Officiel des Marchés Publics due au vieillissement des équipements ;
- la non signature du projet de l'arrêté pour la mise en œuvre du projet de catégorisation ; le lancement de l'opération pose problème sans ce texte fondamental ;
- la nécessité d'équiper le local du projet de catégorisation en meubles et équipements informatiques.
- le non-respect des délais de passation et d'approbation des marchés par certains acteurs ;
- l'absence, l'insuffisance ou la mise en place tardive de la contrepartie de l'Etat ;
- les contraintes liées à la mobilisation de la part trésor ;
- la mise en place tardive des Unités de Coordination des Projets.

VIII – PERSPECTIVES

Au titre de l'année 2017, les actions suivantes seront poursuivies pour l'amélioration du système de passation des marchés publics :

- le renforcement du contrôle de l'application de l'article 18 du Code des marchés publics à travers le Plan de Passation de Marchés (PPM) publié qui est un préalable pour l'exécution de toutes opérations de marchés publics ;
- la poursuite de la vulgarisation auprès des autorités contractantes des nouvelles dispositions et des nouveaux outils de gestion ;
- l'achèvement des appels à candidatures pour la mise en place des Cellules de passation des marchés ;
- l'achèvement du processus de dématérialisation des procédures des marchés publics ;
- la mise en exploitation du premier module de la banque de données des Prix de Référence et la réalisation du module 2 relatif aux travaux ;
- la transposition des directives de l'UEMOA sur les Délégations de Service Public (DSP) et la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) ;
- la poursuite de la formation et le renforcement des capacités des acteurs des marchés publics ;
- la poursuite des missions de contrôle a posteriori.

ANNEXE

ANNEXE

Actions	Objectifs opérationnels	Activités	Tâches	Structure responsable	Période d'exécution		Indicateurs de résultats	Preuves de réalisation	Statut
					Date de début	Date de fin			
Action 6. Produire et mettre en ligne les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution de la passation des marchés trimestriellement	Les informations sur la passation des marchés sont publiées tous les trimestres	Activité 6.1. Produire la CCM sur la passation des marchés et la publier tous les trimestres		DMP	Tous les trimestres (45 jours après les trimestres)		CCM produite	Copie de la CCM et lien Internet	Réalisé
			6.1.1 Production de la CCM à fin décembre 2015		CCM à fin décembre 2015		CCM produite	Copie de la CCM	
			6.1.2 : Production de la CCM à fin mars 2016		CCM à fin mars 2016		CCM produite	Copie de la CCM	
			6.1.3 Production de la CCM à fin juin 2016		CCM à fin juin 2016		CCM produite	Copie de la CCM	
Action 9. Programmer l'ensemble des lignes dans le Plan Général de Passation des Marchés (PGPM) et le Plan de Passation des Marchés (PPM)	Un plan de passation des marchés est adopté	Activité 9.1. Adopter le plan de passation des marchés		DMP	22-janv.-2016	23-févr-2016	Lignes planifiées par les AC		Réalisé
			9.2.1 ... Rédaction et transmission des correspondances aux assujettis au Code des marchés publics avec le modèle élaboré par la DMP		1-oct.-2015	9-oct.-2015	Correspondances transmises aux assujettis	Courriers	
			9.1.2 ... Elaboration des PPM par les assujettis au Code des marchés publics		12-oct.-2015	6-nov.-2015	Réception de PPM	les PPM réceptionnés	
			9.1.3 ... Validation des PPM par la DMP		9-nov.-2015	30-nov.-2015	PPM Validé	Les PPM validés	
			9.1.4 ... Synthèse des PPM		1-déc.-2015	31-déc.-2015	Synthèse des PPM	La synthèse des PPM	
			9.1.5 ... Publication du PPM sur le portail des marchés publics		5-janv.-2016	29-janv.-2015	PPM publié	PPM publié au numéro spécial 2016 du bulletin officiel des marchés publics	

	Un plan Général de passation des marchés est adopté	Activité 9.2. Adopter le plan Général de passation des marchés	9.2.1 ... Rédaction et transmission des correspondances aux assujettis au Code des marchés publics avec le modèle élaboré par la DMP	DMP	1-oct.-2016	31-déc.-2016	Liste des opérations programmées par les AC		Réalisé
					4-janv.-2016	8-janv.-2016	Correspondances transmises aux assujettis	Courriers	
			9.2.2 ... Elaboration des PGPM par les assujettis au Code des marchés publics		11-janv.-2016	29-janv.-2016	Réception de PGPM	les PGPM réceptionnés	
			9.2.3 ... Validation des PGPM par la DMP		1-févr.-2016	29-févr.-2016	PGPM Validé	Les PGPM validés	
			9.2.4 ... Synthèse des PGPM		1-mars-2016	31-mars-2016	Synthèse des PGPM	La synthèse des PGPM	
			9.2.5 ... Publication du PGPM sur le portail des marchés publics		1-avr.-2016	26-avr.-2016	PGPM publié	PGPM publié au numéro spécial de janvier 2016 du bulletin officiel des marchés publics	
Action 10. Organiser des conférences de rentrées budgétaires	Présenter les nouvelles mesures de gestion des marchés publics et sensibiliser les acteurs opérationnels	Activité 10.3. Organiser des Conférence de rentrée à l'intention des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage délégué	10.3.1 ... Rédaction des correspondances aux maîtres d'œuvre et aux maîtres d'ouvrage délégués	DMP	15-janv.-2016	31-mars-2016	Liste des structures rencontrées et nombre de participants	Compte rendu des rencontres	Réalisé
					15-janv.-2016	29-janv.-2016	Correspondances transmises aux maîtres d'œuvre et aux maîtres d'ouvrage délégués	Courriers	

			10.3.2 ...Préparation des modules		15-janv.-2015	1-févr.-2016	Modules préparés	Modules disponibles	
			10.3.3... Présentation des communications		2-févr.-2016	1-mars-2016	Modules présentés	Compte rendu des communications	
Action 11. Vulgariser le guide de procédure des marchés publics	Les acteurs sont sensibilisés à l'utilisation et à l'appropriation du guide des marchés publics	Activité 11.1. Transmettre des exemplaires du guide, du manuel de procédures et les Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO) allégés aux Autorités Contractantes	11.1.1 ...Elaboration des guides	DMP	15-janv.-2016	30-juin-2016	Bordereau de transmission disponible	Preuves de la vulgarisation	Réalisée
					Guides élaborés en 2015		Guides mis à disposition	Guides disponibles sur le site www.marchespublics.ci	
			11.1.2 ...Edition des guides		15-janv.-2016	30-juin-2016	Guides édités	Guides disponibles	
			11.1.3 ...Vulgarisation des guides		15-janv.-2016	30-juin-2016	Guides vulgarisés	Guides mis à la disposition des assujettis	
Action 12. Mettre en place le cadre juridique de la maîtrise d'œuvre	Le projet de texte est finalisé et adopté	Activité 12.1. Finaliser le projet de texte	Cette activité est intégrée à l'activité 31 relative à la transposition de la directive portant sur la Maîtrise d'Ouvrage Délégué (MOD)	DMP	1-févr.-2016	31-déc.-2016	Projet de texte validé	Projet de texte validé et disponible	
Action 13. Dématérialiser les procédures de passation des marchés publics	Le processus de dématérialisation de la passation des marchés a démarré	Activité 13.1. Démarrer la dématérialisation des marchés publics		DMP	1-févr.-2016	1-déc.-2016	Matrice des activités	Etat d'exécution de la matrice des activités	Réalisée
			13.1.1 ...Elaboration des TDR et des cahiers des charges fonctionnelles pour la phase 1		2-janv.-2016	29-juil.-2016	TDR élaboré	TDR disponible	
			13.1.2 ...Elaboration de la note d'orientation sur la dématérialisation		1-août-2016	31-août-2016	Note d'orientation élaborée	Note d'orientation disponible	
			13.1.3 ...Recrutement des prestataires		1-sept.-2016	1-déc.-2016	Prestataires sélectionnés	Liste de prestataire disponible	
Action 22. Vulgariser les Dossiers Types d'Appels d'Offres (DTAO)	Les acteurs sont familiarisés à l'utilisation des DTAO	Activité 22.1. Mettre à disposition des DTAO aux Administrateurs de Crédits		DMP	1-mars-2016	31-déc.-2016	DTAO mis à disposition des AC	Rapport d'activité Exécuté (disponible sur le site www.marchespublics.gouv.ci)	Réalisée

			22.1.2 ...Mettre à disposition des DTAO aux Administrateurs de Crédits		1-mars-2016	31-déc.-2016	DTAO mis à disposition des AC	Rapport d'activité Exécuté (disponible sur le site www.marchespublics.gouv.ci)	
		Activité 22.2. Former les Administrateurs de Crédits sur les DTAO	22.2.2 ... Former les Administrateurs de Crédits sur les DTAO	DMP	1-mars-2016	31-déc.-2016	Formation des AC	Compte rendu des sessions de formation	Réalisée
					1-mars-2016	31-déc.-2016	Formation des AC	Compte rendu des sessions de formation	
Action 23. Formaliser l'obligation de recourir au SIGMAP par un texte réglementaire	le texte réglementaire est élaboré et signé	Activité 23.1. Elaborer et faire signer le texte réglementaire		DMP	1-mars-2016	31-juil.-2016	Projet de texte adopté	Copie du texte (décret ou arrêté)	
			23.1.1 Elaboration du projet de décret		1-mars-2016	27-mai-2016	Projet de texte élaboré	Copie du projet de texte disponible	
			23.1.2 Examen par les services du Cabinet du MPMBPE		1-juin-2016	30-juin-2016	Projet de texte examiné par la Cabinet du MPMBPE	Copie du projet de texte examiné	
			23.1.3 Présentation par le Ministre du projet de décret et adoption en Conseil des Ministres		1-juil.-2015	31-juil.-2016	Projet de texte adopté en Conseil des Ministres	Copie du texte adopté	
Action 24. Mettre en exploitation le 1er module de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)	un référentiel de prix pour une meilleure maîtrise des coûts des achats publics est disponible	Activité 24.1. Organiser le Lancement et exploitation du 1 ^{er} module au deuxième trimestre 2016		DMP	23-févr.-2016	30-juin-2016	Cérémonie de lancement réalisée	Publication sur le Site web du projet BDPR www.bdpr.finances.ci ou www.marchespublics.ci	En cours
			24.1.1 Mise à jour de la base de données du référentiel des prix		23-févr.-2016	15-juin-2016	Base de données mise à jour	Base de données actualisée	

			24.1.2 Rendre accessible aux utilisateurs l'applicatif dédié		16-juin-2016	30-juin-2016	BDPR accessible aux utilisateurs	Base de données mise à disposition sur le site www.bdpr.finances.ci ou www.marchespublics.ci	
		Activité 24.2. Mettre en exploitation le 1er module "Fournitures" de la BDPR		DMP	23-févr.-2016	30-juin-2016	Cérémonie de lancement réalisée	Publication sur le Site web du projet BDPR www.bdpr.finances.ci ou www.marchespublics.ci	En cours
			24.2.1 Mettre en exploitation la BDPR		23-févr.-2016	30-juin-2016	BDPR mise en exploitation	Base de données BDPR accessible et exploité par les acteurs	
Action 26. Démarrer la phase 2 du projet de catégorisation des entreprises (volet génie civil)	-Rechercher l'efficacité des marchés de bâtiments et de travaux publics -Faire adopter le projet de décret relatif à la catégorisation des entreprises	Activité 26.1. Lancement de la phase 2 du projet de catégorisation	26.1.1. Mettre en place la commission par arrêté	DMP	1-janv.-2016	31-déc.-2016	Base de données renseignée par les entreprises	Base de données renseignées	En cours
					2-janv.-2016	31-déc.-2016	Commission mise en place	Textes disponibles	
Action 29. Poursuivre la mise en place des Cellules de passation des marchés	Installer les Cellules de passation des marchés publics dans tous les ministères	Activité 29.1 Organiser le recrutement des responsables et assistants des Cellules de passation des marchés publics		DMP	1-janv.-2016	31-déc.-2016	Nombre de Responsables et assistants recrutés	Cope des contrats de recrutement des Responsables et assistants	En cours
			29.1.1 ...Elaboration des TDR		4-janv.-2016	30-juin-2016	TDR élaboré	TDR disponible	
			29.1.2 ...Préparation et publication de l'Appel de Sélection		1-juil.-2016	30-sept.-2016	Avis de Sélection publié	Avis de Sélection publié dans le Bulletin Officiel	

								des Marchés Publics (BOMP)	
			29.1.3 ... Sélection du personnel concerné (Responsables et assistants)		3-oct.-2016	31-déc.-2016	Responsables et assistants des Cellules sélectionnés	Texte de nomination des responsables de Cellules	
Action 30. Evaluer le dispositif d'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics		Action 30. Evaluer le dispositif d'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics		DMP	1-janv.-2016	31-déc.-2016	Document d'évaluation disponible	Copie du Document d'évaluation disponible	Réalisée
			30.1.1 ... Identification de la part de 20% réservée aux PME dans le PPM		2-janv.-2016	31-déc.-2016	Part des PME identifiée	Rapport d'évaluation disponible	
			30.1.2 ... Elaboration du rapport trimestriel d'évaluation sur la part de marchés attribuée		2-janv.-2016	31-déc.-2016	Rapport trimestriel élaboré	Rapport trimestriel disponible	
			30.1.3 ... Renforcement de la sensibilisation des autorités contractantes au respect des mesures prises pour la facilitation de l'accès de la commande publique aux PME		30-juin-2016	31-déc.-2016	Sensibilisation des autorités contractantes	Rapport de sensibilisation	
Action 31. Transposer les directives de l'UEMOA sur les Délégations de Service Public (DSP) et la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD)	Se conformer à la réglementation communautaire relativement aux DSP	Activité 31.1 Transposer la directive relative aux DSP		DMP	1-janv.-2016	31-déc.-2016	Avant-projet de texte disponible	Copie Avant-projet de texte	En cours
			31.1.1 ... Elaboration du projet de décret et du DTAO de DSP		2-janv.-2016	30-avr.-2016	Projet de DTAO de DSP élaboré	Copie du DTAO de DSP disponible	
			31.1.2 ... Validation du projet de décret par les acteurs des domaines concernés		2-mai-2016	16-mai-2016	Projet de décret du DTAO de DSP validé par les acteurs du domaine	Copie du DTAO de DSP disponible	
			31.1.3 ... Examen par les services du Cabinet du MPMBPE		17-mai-2016	31-mai-2016	Avant-projet de texte examiné par le Cabinet MPMBPE	Projet de texte validé et disponible	
	31.1.4 ... Présentation du projet de décret et adoption en Conseil des Ministres	1-juin-2016	30-déc.-2016	Décret de DTAO de DSP adopté en Conseil des Ministres	Copie du décret disponible				
	Se conformer à la réglementation communautaire relativement à la MOD	Activité 31.2 Transposer la directive relative à la MOD		DMP	1-janv.-2016	31-déc.-2016	Avant-projet de texte disponible	Copie Avant-projet de texte	En cours

			31.2.1 ...Elaboration du projet de décret sur la maîtrise d'œuvre et de la MOD		2-janv.-2016	4-avr.-2016	Projet de décret sur la maîtrise d'œuvre et de la MOD élaboré	Copie du décret sur la maîtrise d'œuvre et de la MOD disponible	
			31.2.2 ... Validation du projet de décret par les acteurs des domaines concernés		5-avr.-2016	4-juil.-2016	Projet de décret validé par les acteurs du domaine	Copie du décret validé disponible	
			31.2.3 ... Examen par les services du Cabinet du MPMBPE		5-juil.-2016	4-août-2016	Avant-projet de texte examiné par le Cabinet MPMBPE	Projet de texte disponible	
			31.2.4 ...Présentation du projet de décret et adoption en Conseil des Ministres		8-août-2016	30-déc.-2016	Projet de décret adopté en Conseil des Ministres	Copie du décret disponible	